



CERTIFICAT DE GARANTIE

1. OBJET DE LA GARANTIE

Blyweert Aluminium garantit que ses systèmes en aluminium satisfont aux réglementations et aux normes du pays où ils sont commercialisés. Cette garantie de 15 ans ne s'applique que dans le cadre d'un respect scrupuleux des conditions de mise en œuvre et d'entretien des produits tels que définis dans les catalogues de Blyweert Aluminium.

Les produits fournis par Blyweert Aluminium ont les propriétés et les garanties suivantes :

A. Extrusion des profilés aluminium

Normes profilés en aluminium extrudé selon les normes Européennes :

- Composition suivant la norme EN 573 – Parties 3 et 4 ;
- Caractéristiques mécaniques suivant la norme EN 755 – Partie 2 ;
- Tolérances suivant les normes DIN 17615 et EN 12020 – Partie 2. Durée de la garantie : 15 ans.

B. Laquage et anodisation

Blyweert Aluminium garantit que le laquage et l'anodisation réalisés sur ses systèmes en aluminium, sont certifiés par les labels Qualicoat et Qualanod.



Cette attestation confirme la garantie du laquage et de l'anodisation en ce qui concerne :

- Détachement, écaillage et cloquage ;
 - Corrosion y compris la corrosion filiforme ;
 - Farinage, décoloration et perte d'éclat dépassant les tolérances définies par les prescriptions actuelles des labels Qualicoat et Qualanod.
- Durée de la garantie : 15 ans.

C. Coupure thermique

Blyweert Aluminium garantit :

- Le maintien des caractéristiques thermiques et mécaniques des barrettes d'isolation.
- L'assemblage mécanique entre les barrettes d'isolation et les profilés en aluminium extrudé en demi-coquille.

Les indications formulées ci-dessus sont valable dans les limites et conditions définies par les agréments techniques et sous la condition que le laquage et l'anodisation soient réalisé par Blyweert Aluminium ou sous la surveillance de celui-ci.

D. Accessoires

Quincaillerie, joints - EPDM, profilés synthétiques et accessoires.

- 10 ans de garantie sur les caractéristiques, formes et fonctionnalités dans les limites définies par les agréments techniques du pays.
- 2 ans de garantie sur les parties mobiles, seulement à usage domestique.

2. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

1. Entretien normal

Pour le nettoyage des profilés et du vitrage, utilisez de l'eau tiède avec un détergent de PH-Neutre, sans vinaigre ou ammoniac. Blyweert Aluminium commercialise un produit qui satisfait à toutes ces conditions, Periodi Clean (art. A-00-904). L'appliquer avec une éponge douce, non-abrasive et selon les exigences du fournisseur.

2. Couche de protection

Dans un environnement rural, un traitement de 2 fois par an avec Gloss en Protector (art. A-00-904) est exigé. Dans un autre environnement, 4 fois par an. Ce produit dépose un film protecteur sur les profilés et offre également une brillance durable.

3. La forte pollution atmosphérique et la pollution causée par des huiles et des graisses

Pour des pollutions exceptionnelles causées par des influences atmosphériques, des huiles et des graisses, utilisez le produit Heavy Cleaner (art. A-00-905). Le produit doit être appliqué sur la totalité de la menuiserie avec des mouvements légers sans trop appuyer et toujours dans la direction longitudinale des profilés. Ne pas frotter trop longtemps au même endroit et ne jamais récuser. Attention lors de l'utilisation de ce produit sur des couleurs mates : le traitement irrégulier d'une surface peut causer des tâches brillantes. Ne jamais l'appliquer sur le laquage de structure (laquage grainé) et à une température supérieure à 25°C, laissez reposer plus d'une heure. Attendre au moins 24 heures avant de répéter la même procédure sur la même surface. Terminez avec Gloss en Protector (art. nr. A-00-907). Sur des profilés en aluminium anodisé pollué par des huiles ou des graisses, utilisez la Gomme pour Aluminium. Terminez avec Periodi-Cleaner (art. nr. A-00-907).

4. Laquage de structure

Pour le laquage de structure, il est recommandé de n'utiliser que Periodi-Cleaner et de rincer le surplus avec de l'eau. Ne pas utiliser les produits suivants sur ce laquage de structure : Periodi-Cleaner Pur, Heavy Cleaner en Gloss & Protector.

5. Résidus de colle

Vous pouvez ôter les résidus de colle sur votre aluminium laqué (brillant ou mat) ou adonisé en utilisant Glue Cleaner (art. A-00-903). Terminez l'application avec Periodi-Cleaner (art.nr. A-00-904).

6. Retouches

Des petits dégâts au laquage peuvent être retouchés avec un stick de retouche. Celui-ci est conseillé pour corriger des petites surfaces ou des rayures. Ce produit est disponible dans toutes les teintures.

3. CONDITIONS

Toute personne qui bénéficie de ce droit de garantie fera en sorte que les exigences d'entretien, défini plus précisément ci-dessus, soient habilement exécutées. Lorsque les conditions de la garantie sont respectées, Blyweert Aluminium prendra les mesures nécessaires afin de réparer, d'une manière responsable, les menuiseries en aluminium. La meilleure solution ainsi que la plus économique pour les deux parties sera choisie.

Déclaration

Les défauts pour lesquels cette garantie est appelée doivent être communiqués à Blyweert Aluminium par écrit dans un délai maximum d'un mois après la prise de conscience des défauts. Le fabricant/installateur doit être également prévenu.

Etendue de la garantie

Les prestations suivantes, et dans l'ordre indiqué, sont couvertes par la garantie :

1. Réparations sur place
2. Remplacement du produit défectueux
3. Coût de fabrication, inclus les coûts de montage et démontage

En cas de dommage, la garantie totale est limitée à 3 fois la valeur (facturée par Blyweert Aluminium) des marchandises défectueuses. L'indemnisation couverte par cette garantie est toujours plafonnée à 50.000,00€ par chantier.

Validité

1. La menuiserie aluminium ait été fabriquée suivant les règles de bonne pratique en vigueur et conformément aux indications figurant dans les catalogues Blyweert Aluminium et dans les prescriptions de mise en œuvre et d'entretien de Blyweert Aluminium.

2. Les prescriptions de protection ont été appliquées, avec une attention spéciale pour les points suivants :

- Les parties non-protégées, après sciage ou préparation, doivent être nettoyées, dégraissées et protégées avec un produit hautement anticorrosif.
- Les constructions en aluminium et les pièces, doivent être systématiquement protégées durant le transport et le placement.

3. La menuiserie aluminium est régulièrement soumise à un entretien professionnel avec l'utilisation de détergents non-agressifs, conforme aux instructions de mise en œuvre et d'entretien de Blyweert Aluminium, et en particulier suivant les instructions de nettoyage suivantes :

- Méthode : Pour le nettoyage des profilés et du vitrage, on doit utiliser de l'eau tiède avec un détergent de PH-Neutre, non-agressif, sans vinaigre ou ammoniac.
- La pose de menuiseries en aluminium laqué dans un climat maritime (<10 km de la mer), dans les zones industrielles ou dans un environnement fortement agressif (piscines, industries polluantes, etc.), la garantie est limitée à 10 ans et ne s'applique que si les instructions d'entretien ont été strictement respectées.
- Fréquence : en zone rurale, il est conseillé de traiter les profilés en aluminium laqués et les pièces, 2 fois par an avec Gloss en Protector (A-00-907). Dans les autres environnements : 4 fois par an. Les instructions d'entretien de Blyweert Aluminium font parties de ce contrat.

La garantie n'est valable que si les conditions ci-dessus ont été remplies. Dans le cas où l'une de ces conditions n'est pas remplie, tout droit à la garantie sera supprimé. La charge de la preuve que les conditions mentionnées ci-dessus ont été remplies, incombe à la partie qui fait appel à la garantie.

Exclusions

La garantie ne couvre pas :

- Les dommages causés par le client ou pendant la construction (par exemple : le plâtrage)
- Les dommages causés à la suite d'une immersion ininterrompue ou anormale dans des solutions aqueuses, sauf dans le cas d'acceptation préliminaire par Blyweert Aluminium.
- Les dommages causés par des cas de force majeure, comme :
 - o Guerre, actes de terrorisme ou sabotage.
 - o Révolte, émeute, bagarres, grève, lock-out, réquisition.
 - o Eruptions volcaniques, tremblements de terre, inondations, raz-de-marée et toute autre catastrophe naturelle.
 - o Les conséquences directes ou indirectes d'explosions, de développement de chaleur supérieur à 80°C, de radioactivité, de rayonnement ionique, de poison, de combustibles ou de déchets nucléaires toxiques, explosifs ou dangereux.
- Tous les dommages au traitement de surface :
 - o Dû à des dommages en ce qui concerne le non respect des règles de l'art lors de la fabrication, du transport et la pose des menuiseries en aluminium.
 - o Dû à la non-conformité des exigences de traitement de Blyweert Aluminium et la conséquence de changements fondamentaux apportés aux produits garantis, aux profilés ou matériels à la suite des fautes de construction et réparations (remplacement complet ou partiel des parties des menuiseries en aluminium).
 - o Dû au drainage peu judicieux du concept
- Les dommages dus aux déformations ou causés par des origines mécaniques ou des frictions avec des objets tranchants ou contendants.
- Les dommages qui n'influencent pas l'aspect esthétique des menuiseries en aluminium.
- Les dommages dus au nettoyage avec des liquides ou au contact avec des liquides ou des matériaux non prévus et pour lesquels la surface n'est pas résistante.
- Les dommages indirects ou immatériels comme la perte de jouissance, chômage, immobilisation, dépréciation, perte de la clientèle, etc.
- Les dommages dus à l'utilisation inappropriée des systèmes en aluminium ou l'utilisation dans un but auquel ils ne sont pas destinés.
- Le retard injustifiable dans l'exécution de réparations ou de retouches préventives éventuelles qui ont été décidées à la suite d'inspections, de contrôles ou d'essais.
- Les dommages directs ou indirects à la suite de formation de crevasses, de fissures ou de corrosion dans les profilés en aluminium qui ont été déformés ou courbés après l'application de la laque ou de l'anodisation.
- Les dommages dus au contact avec d'autres matériaux, comme certains métaux (le cuivre, le plomb,...) qui peuvent causer un couple galvanique, avec des espèces de bois (le chêne, le noyer,...) qui peuvent sécréter un acide pouvant corroder le métal et avec le plâtre ou le ciment qui sont très alcalins et qui peuvent endommager la surface de façon permanente.
- Dans le cas où le contractant ne respecte pas ses obligations de placement de manière scrupuleuse.
- Dans le cas où des travaux ont été exécutés sur la menuiserie en aluminium par des tiers, sans accord préalable et écrit de Blyweert Aluminium.
- Dans le cas où les prescriptions spéciales concernant le procédé de laquage ou le procédé d'anodisation et d'entretien pour la mise en œuvre de ces produits en aluminium dans des environnements spéciaux (littoral, environnement industriel, atmosphères très agressives, etc.) n'ont pas été respectées.
- Des différences de couleurs pouvant être constatées avant la pose, doivent être signalées avant la pose et ne peuvent donc pas occasionner le remplacement des éléments.
- Toutes les menuiseries en aluminium pour lesquelles il ne pourra être démontré par le biais d'une signature, d'un cachet ou de factures que les systèmes ont été fournis par Blyweert Aluminium.
- Matériaux mis à la disposition par le client : pour ces matériaux, il n'y a pas de garantie en ce qui concerne la corrosion ou la corrosion filiforme.

4. DUREE DE LA GARANTIE

Cette garantie compte pour les livraisons à partir du 1er janvier 2008 jusqu'au moment où une nouvelle version entre en vigueur. La période de garantie commence à la date indiquée sur la facture de Blyweert Aluminium. Les remplacements et les réparations éventuels ne donnent pas droit à une nouvelle période de garantie ou à un prolongement de celle-ci.



Votre Blyweert Aluminium **professional**:

Références du projet (Numéro de facture,...)

blyweert[®]
aluminium
exactly your profile

Zwaarveld 44
9220 Hamme
Belgique

T +32 (0)52 48 48 48
F +32 (0)52 48 48 16

www.blyweertaluminium.com
info@blyweertaluminium.com